

Ministry of Education
Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



2013: B6

NOTE DE SERVICE

- DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires
- EXPÉDITEUR :** Janine Griffore, SMA
Division de l'éducation en langue française, de l'éducation
autochtone et de la recherche
- Grant Clarke, SMA
Division de l'apprentissage et du curriculum
- Mary Jean Gallagher, SMA
Division du rendement des élèves
- Jim Grieve, SMA
Division de l'apprentissage des jeunes enfants
- Barry Pervin, SMA
Division de l'enseignement et du développement du
leadership
- Gabriel F. Sékaly, SMA
Division des opérations et des finances de l'éducation
élémentaire et secondaire
- Pamela Skinner, DGA et SMA
Division de la gestion et des services ministériels
- DATE:** mars 27, 2013
- OBJET :** **Financement 2013-2014 en plus des Subventions
pour les besoins des élèves**

Le ministère de l'Éducation a le plaisir d'annoncer les allocations de financement prévues pour l'année 2013-2014 en plus des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Soulignons que cette annonce se fait au même moment que la diffusion de la note de service sur les SBE, c'est-à-dire plus de cinq mois avant le début de l'année scolaire. La présente note de service rend compte des initiatives financées par l'intermédiaire des paiements de transfert de la subvention pour d'autres programmes d'enseignement (subvention APE).

Une autre note de service adressée aux conseils scolaires et faisant état des allocations de l'année scolaire 2013-2014 pour le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants sera transmise sous peu.

L'allocation de cette année n'inclut pas le financement en vertu de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, car l'entente pour 2013-2018 est actuellement en négociation.

Le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires poursuivent les objectifs du programme et respectent les exigences en matière de rapport énoncées dans les annexes du paiement de transfert et les notes de service sur les initiatives.

Il reconnaît que les conseils scolaires font preuve de cohérence dans leurs efforts de planification et de mise en œuvre et les encourage à cibler les occasions de coordonner et d'intégrer le travail appuyant les divers programmes et initiatives financés par la subvention APE afin de répondre à leurs besoins d'amélioration. Cette souplesse appuiera le travail des conseils scolaires tout en les aidant à ne pas perdre de vue l'objectif de cette subvention.

À moins d'avis contraire dans une annexe ou une note de service sur le paiement de transfert, les conseils scolaires pourraient miser sur l'intégration du soutien à l'apprentissage professionnel pour atteindre les objectifs du Plan d'amélioration du conseil scolaire pour le rendement des élèves (PAC) et de la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire (SDLC), ou encore sur l'intégration de différentes initiatives aux objectifs appropriés.

Afin de vous aider à planifier votre budget pour l'année scolaire 2013-2014, nous pouvons vous confirmer qu'en plus du financement fourni dans le cadre des SBE, le Ministère allouera 182,56 millions de dollars aux conseils scolaires et administrations scolaires dans le but de soutenir les initiatives prioritaires en matière d'éducation. De cette somme :

- 123,84 millions sont alloués aux conseils scolaires dans la présente note de service;
- 58,72 millions sont alloués aux programmes, et l'allocation par conseil scolaire sera déterminée plus tard cette année.

Remarque : La présente note de service précise que certaines initiatives ne sont financées que dans les conseils scolaires de langue anglaise. Toutefois, des initiatives similaires sont financées dans les conseils scolaires de langue française et adaptées au contexte de langue minoritaire du français. Elles seront décrites dans une prochaine note de service.

Initiatives	Alloué	À Allouer	Total
Approvisionnement, conservation et gestion en matière d'énergie		1,50	1,50
Capacité locale de la GIARE	3,20		3,20
Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles	11,61		11,61
Centres de réseautage de la GIARE	1,61		1,61
De mieux en mieux – Innovation et collaboration		0,84	0,84
Écoles sécuritaires et tolérantes	4,73		4,73
Éducation des Autochtones – Mise en œuvre du Cadre de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit	0,70	4,18	4,88
Éducation en plein air et engagement		20,00	20,00
Engagement des élèves – Exprime-toi		1,15	1,15
Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques	4,82		4,82
Équipes responsables de la réussite des élèves et équipes interpaliers – Soutenir les transitions et les pratiques novatrices de la 7e à la 12e année	2,23		2,23
Équité et éducation inclusive – Participation		0,88	0,88

Initiatives	Alloué	À Allouer	Total
des parents			
Étude des travaux des élèves	12,62		12,62
Évaluation des membres du personnel suppléant à long terme	0,74		0,74
Formation et soutien en matière d'autisme	3,00		3,00
Initiative de mise en œuvre et de suivi pour le système (IMOSS) – Séances de réseautage régionales	1,80		1,80
Initiative de mise en œuvre et de suivi pour le système (IMOSS) – Soutien au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO)	17,57	4,92	22,48
Initiative de réengagement des élèves (12e année et plus)		1,20	1,20
Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves		5,06	5,06
Initiative visant la prévention des blessures aux élèves – Installations d'éducationtechnologique et laboratoires de sciences		2,48	2,48
Majeure Haute Spécialisation (MHS)		6,60	6,60
Personnel de bibliothèque	9,84		9,84
Petits conseils et conseils du Nord – Mathématiques	4,63		4,63
Programme Accent sur les jeunes	6,00	1,00	7,00
Programme d'accueil pour la sécurité	2,97		2,97

Initiatives	Alloué	À Allouer	Total
Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant		3,00	3,00
Programme de tutorat en salle de classe		1,20	1,20
Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie pour les adolescentes et les adolescents	1,70		1,70
Réussite des élèves – Accroître la capacité de différenciation pédagogique	1,70		1,70
Réussite des élèves – Accroître la capacité pour un enseignement efficace en mathématiques	1,70		1,70
Réussite des élèves – Acquisition de pratiques novatrices	0,53		0,53
Réussite des élèves – Enquête collaborative pour l'apprentissage durant les années intermédiaires, mathématiques	0,53		0,53
Réussite des élèves – Enquête collaborative relative à l'impact pédagogique	1,70		1,70
Sécurité dans les écoles – Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves	0,90		0,90
Soutien à l'éducation en langue française	3,50	0,72	4,22
Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances	9,69		9,69
Stratégie ontarienne en matière de leadership		4,00	4,00
Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordination de la liaison	6,36		6,36
Utilisation communautaire des installations scolaires – Écoles prioritaires	7,48		7,48

Initiatives	Alloué	À Allouer	Total
Total	123,84	58,72	182,56

* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

SECTION 1 : ALLOCATIONS AUX CONSEILS SCOLAIRES

[consulter l'annexe A pour obtenir plus de détails]

Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles (11,6 M\$)

Le financement de ce programme se poursuit en 2013-2014 afin d'appuyer les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles des conseils scolaires désignés. Ces centres sont situés dans les écoles où les besoins sont importants et offrent aux parents/tuteurs et aux enfants de 0 à 6 ans l'occasion de participer ensemble à un éventail d'activités d'apprentissage de grande qualité axées sur le jeu et le développement optimal de l'enfant afin d'acquérir des compétences fondamentales en littératie et en numératie. Ces centres suscitent la participation des parents et des tuteurs à l'apprentissage de leurs enfants et les encouragent à découvrir l'école de ceux-ci et à s'y sentir à l'aise. Le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance vise la création d'une approche efficace pour la mise en œuvre des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille d'ici septembre 2014, ce qui nécessitera la définition d'un mandat et d'une identité uniques par l'intégration de nombreux programmes d'aide à la famille, dont les Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. Toutefois, aucun changement ne sera apporté aux Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles en prévision de l'année scolaire 2013-2014. Au cours des prochains mois, nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires, y compris les conseils scolaires, pour aider à cibler les prochaines étapes, tirer profit des pratiques exemplaires existantes et veiller à ce que les enfants et les familles continuent d'avoir accès à des services de grande qualité.

Écoles sécuritaires et tolérantes (4,7 M\$)

En 2013-2014, les conseils scolaires continueront à recevoir du financement pour les écoles sécuritaires et tolérantes. Nous encourageons les conseils scolaires à harmoniser ce financement avec le travail de leur Réseau de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive. Ce financement vise à renforcer les initiatives financées par le passé, à favoriser le respect de la loi 13 et à prendre des mesures supplémentaires pour mettre sur pied une approche globale pour promouvoir les écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes.

Éducation des Autochtones – Mise en œuvre du Cadre de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit (4,9 M\$ partiellement répartis par conseil scolaire dans la présente note de service)

Le budget alloué par le Ministère dans le domaine de l'éducation des Autochtones en plus des Subventions pour les besoins des élèves comprend 0,7 million de dollars pour des projets en cours qui se termineront pendant l'année scolaire 2012-2013 et 4,2 millions de dollars pour des projets qui auront lieu en 2013-2014. Ces investissements assureront un soutien continu à la mise en œuvre du Cadre.

Le financement sera axé sur la réduction des écarts dans le rendement des élèves autochtones et permettra aux conseils scolaires d'encourager l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, l'utilisation efficace des données pour améliorer le rendement de ces élèves et les possibilités de perfectionnement professionnel.

De plus amples renseignements concernant les possibilités de financement des conseils scolaires pour l'année 2013-2014 seront transmis aux conseils par le Bureau de l'éducation autochtone au printemps 2013.

Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques (ECA-M) (4,8 M\$)

L'Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques (ECA-M) menée dans chaque région de la province vise à :

- acquérir des connaissances en enseignement des mathématiques permettant d'améliorer l'apprentissage et le rendement des élèves;
- mettre en œuvre des stratégies d'accroissement des capacités qui instituent des communautés d'apprentissage viables composées de participants représentant divers rôles au sein du conseil scolaire;
- appuyer le leadership pédagogique en mathématiques des directions d'école au moyen de la participation au réseau de l'ECA-M;
- offrir un cadre d'apprentissage professionnel appuyant la promotion d'enquêtes collaboratives dans tout le conseil scolaire.

Équipes responsables de la réussite des élèves et équipes interpaliers – Soutenir les transitions et les pratiques novatrices de la 7e à la 12e année (2,2 M\$)

Les conseils scolaires continueront à recevoir du financement pour appuyer les équipes responsables de la réussite des élèves et les équipes interpaliers. Les fonds serviront à :

- élaborer des plans de transition et soutenir la mise en place d'initiatives visant à offrir un appui particulier aux élèves à mesure qu'ils passent d'une année à l'autre et d'une école à l'autre, de la 7e à la 12e année et plus encore;
- suivre et surveiller les progrès individuels des élèves de la 9e année jusqu'au moment où ceux-ci satisferont les conditions d'obtention du diplôme, plus
- particulièrement pour les élèves à risque de décrocher, et intervenir auprès d'eux et les aider ponctuellement dans leurs plans d'apprentissage et de carrière pour leur permettre de remplir les exigences scolaires et non scolaires menant à l'obtention du diplôme;
- offrir un perfectionnement professionnel continu aux équipes responsables de la réussite des élèves et aux équipes interpaliers et, plus particulièrement, travailler avec les équipes des écoles pour cibler les besoins d'apprentissage et d'engagement des élèves qui se trouvent dans des situations à risque ou qui pourraient ne pas obtenir leur diplôme et appuyer les équipes dans l'utilisation de la recherche et d'une variété de ressources afin d'élaborer des stratégies au sein des écoles et des conseils scolaires pour répondre à ces besoins.

Un montant de 2,2 millions de dollars a été alloué aux conseils scolaires de langue anglaise pour les élèves de la 7e à la 12e année seulement.

Étude des travaux des élèves, élémentaire (12,6 M\$)

Un financement est attribué pour soutenir la réalisation, par les enseignantes et les enseignants, d'une enquête collaborative sur les besoins en apprentissage des élèves et sur les stratégies précises en enseignement et en évaluation qui permettent de réduire les écarts et d'améliorer le rendement des élèves.

Évaluation des membres du personnel suppléant à long terme (0,7 M\$)

Le Règlement de l'Ontario 274/12 décrit un processus d'embauche équitable; on y fait référence à une « évaluation » qui fait partie des critères que doivent remplir les membres du personnel inscrits sur la liste des enseignantes suppléantes et enseignants suppléants à long terme pour pouvoir postuler un poste permanent. Le Ministère reconnaît que la mise en œuvre de cette initiative est coûteuse, c'est pourquoi il offre un financement ponctuel aux conseils scolaires pour couvrir les frais liés aux rencontres des administratrices et administrateurs et des syndicats locaux, à la préparation des ressources, aux congés professionnels pour la formation des administratrices et administrateurs et du personnel suppléant ainsi qu'autres activités associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'évaluation des enseignantes et enseignants suppléants.

Formation et soutien en matière d'autisme (3,0 M\$)

Tous les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour appuyer la création de modules de formation pratique sur les méthodes pédagogiques basées sur l'analyse de comportement appliquée (ACA). Il sera ainsi possible d'accroître la capacité des équipes scolaires, notamment les enseignantes et enseignants ainsi que les autres éducatrices et éducateurs appelés à travailler avec des élèves souffrant de troubles du spectre autistique, à appliquer ces méthodes en classe.

GIARE – Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (4,8 M\$)

La GIARE a permis aux conseils scolaires d'améliorer la capacité des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'école et des administratrices et administrateurs de conseils scolaires à utiliser l'information pour soutenir l'amélioration des résultats des élèves. Compte tenu du succès de cette initiative, le Ministère fournira 3,2 millions de dollars en financement direct pour continuer de soutenir les efforts en vue d'accroître la capacité locale de la GIARE, ainsi que 1,6 million de dollars aux sept centres de réseautage professionnel GIARE créés en 2005.

Initiative de mise en œuvre et de suivi pour le système (IMOSS) – Séances de réseautage régionales (1,8 M\$)

Chaque conseil scolaire reçoit du financement qui sert à soutenir le travail d'une équipe d'amélioration du système formée de représentantes et représentants des écoles et du conseil scolaire. L'équipe participe à des séances de réseautage régionales et soutient la mise en œuvre de pratiques efficaces en matière d'enseignement, d'apprentissage et de leadership dans les écoles élémentaires. Un financement de 25 000 \$ est affecté à chaque conseil scolaire dans la présente note de service.

Initiative de mise en œuvre et de suivi pour le système (IMOSS) – Soutien au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) (17,6 M\$ répartis par conseil scolaire et 4,9 M\$ restants, comme décrit plus loin dans la présente note de service)

Chaque conseil scolaire obtiendra 2 200 \$ par école élémentaire en tant que financement de base dans le cadre de l'Initiative de mise en œuvre et de suivi pour le système (IMOSS). En outre, chaque école qui répond aux critères de financement de l'IMOSS en fonction des résultats du rendement des élèves pour 2011-2012 se verra attribuer un montant supplémentaire de 4 500 \$. Ce montant servira à soutenir l'apprentissage professionnel dans les écoles élémentaires en vue d'améliorer les résultats sur le plan du rendement des élèves, particulièrement en ce qui concerne la littératie et la numératie.

Petits conseils et conseils du Nord (4,6 M\$)

Cette initiative est conçue pour aider les petits conseils scolaires et ceux du Nord aux prises avec des difficultés en matière de rendement en mathématiques à développer

l'expertise de leur personnel et leur capacité à l'échelle locale dans le domaine des mathématiques au palier élémentaire. Le financement est affecté aux journées d'activités professionnelles dans chacun des conseils scolaires désignés et à des possibilités d'apprentissage professionnel dans le domaine de la numérité.

Programme d'accueil pour la sécurité (3,0 M\$)

Le financement dans le cadre de ce programme aidera les conseils scolaires à acheter et à installer de l'équipement et des appareils dans les écoles élémentaires pour s'assurer que les parents et les autres visiteurs autorisés peuvent entrer dans l'école, tout en veillant à ce que les enfants et le personnel soient protégés contre les intrus (p. ex., caméras de surveillance, système d'avertisseur, nouvelles fenêtres pour augmenter le champ de vision). Les conseils scolaires qui reçoivent ce financement doivent verrouiller les portes principales de leurs écoles élémentaires (et les autres portes, si nécessaire) pendant les heures de classe.

Programme d'été Accent sur les jeunes (7,0 M\$)

Le financement de ce programme se poursuit en 2013-2014 afin d'appuyer le partenariat entre les conseils scolaires désignés et les organismes communautaires locaux, qui vise à fournir des activités pendant l'été et des possibilités d'emploi aux élèves des milieux urbains où les besoins sont particulièrement importants.

Projet d'investissement pour le personnel de bibliothèque (9,8 M\$)

Un financement sera accordé pour une sixième année au personnel de bibliothèque des écoles élémentaires (enseignantes-bibliothécaires ou enseignants-bibliothécaires et bibliotechniciennes ou bibliotechniciens). Les allocations allouées aux conseils scolaires pour 2013-2014 ont été révisées en fonction des prévisions de 2012-2013.

Réussite des élèves – Accroître la capacité de différenciation pédagogique (1,7 M\$)

Les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour accroître la capacité de différenciation pédagogique. Voici les objectifs de la Stratégie d'apprentissage professionnel en matière de différenciation pédagogique :

- Accroître les connaissances et les compétences pédagogiques des enseignantes et enseignants de la 7e à la 12e année pour qu'ils puissent répondre aux divers besoins des élèves;
- Faire prendre davantage conscience au personnel enseignant que la différenciation pédagogique forme un cadre servant à la planification et à la mise en œuvre de méthodes d'enseignement et d'évaluation efficaces, comme il est précisé dans le curriculum de l'Ontario;

- Faciliter et encourager les possibilités d'apprentissage professionnel au moyen d'enquêtes collaboratives.

L'accroissement des capacités continuera de mettre l'accent sur un apprentissage professionnel axé sur les besoins d'apprentissage des élèves pour les représentantes et représentants du milieu de l'éducation de divers paliers.

Un montant de 1,7 million de dollars a été alloué pour accroître la capacité de différenciation pédagogique dans tous les conseils scolaires de langue anglaise.

Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie pour les adolescentes et adolescents (1,7 M\$)

Les conseils scolaires continueront de recevoir des fonds pour accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie pour les adolescentes et adolescents. Cet investissement est compatible avec les objectifs de la stratégie provinciale d'apprentissage professionnel en littératie pour les adolescentes et adolescents, car il permet :

- d'appuyer le développement d'une capacité de leadership afin de produire un changement systémique en ciblant et en offrant des occasions de perfectionnement professionnel pour les leaders pédagogiques en littératie (de la 7e à la 12e année);
- de renforcer le savoir du personnel enseignant de toutes les matières sur les pratiques pédagogiques efficaces qui appuient le rendement en littératie des adolescentes et adolescents;
- d'offrir un éventail de possibilités de perfectionnement professionnel (p. ex. des séries d'ateliers, de coaching, de la recherche collaborative s'appuyant sur le cycle d'apprentissage professionnel) pour que les stratégies de renforcement de la capacité soient différencierées en fonction des besoins des écoles et des représentantes et représentants du milieu de l'éducation.

Les conseils scolaires utilisent les données factuelles sur l'application en classe ainsi que le rendement et l'engagement des élèves pour planifier la mise en œuvre de l'enseignement efficace en littératie pour les adolescentes et adolescents.

Un montant de 1,7 million de dollars a été alloué pour accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie pour les adolescentes et adolescents dans tous les conseils scolaires de langue anglaise.

Réussite des élèves – Accroître la capacité pour un enseignement efficace en mathématiques (1,7 M\$)

Les conseils scolaires continueront de recevoir des fonds pour accroître la capacité pour un enseignement efficace en mathématiques. Cet investissement favorise la mise

en œuvre des sept principes fondamentaux d'amélioration en mathématiques décrits dans le document *Mettre l'accent sur l'enseignement des mathématiques* (2011). Les conseils scolaires utilisent les données factuelles sur l'application en classe ainsi que le rendement et l'engagement des élèves pour planifier la mise en œuvre d'un enseignement efficace en mathématiques qui répond aux besoins d'apprentissage et d'engagement des élèves.

Un montant de 1,7 million de dollars a été alloué pour accroître la capacité pour un enseignement efficace en mathématiques dans tous les conseils scolaires de langue anglaise.

Réussite des élèves – Acquisition de pratiques novatrices, de la 7e à la 10e année (0,5 M\$)

Certains conseils scolaires recevront un financement pour soutenir des sites où se dérouleront des études de cas sur des pratiques novatrices. L'amélioration des capacités interpaliers visant à renforcer l'apprentissage des élèves et à réduire les écarts dans leur rendement mettra l'accent sur les aspects suivants :

- l'établissement de liens entre l'enseignement et l'apprentissage en répondant aux besoins d'apprentissage et d'engagement des élèves au moyen d'une approche différenciée qui s'adapte selon l'évaluation des renseignements, notamment les commentaires des élèves;
- les liens entre la différenciation pédagogique et l'évaluation décrits dans *Faire croître le succès* (2011) et les approches d'enseignement et d'évaluation décrites dans *L'apprentissage pour tous* (2011);
- l'apprentissage dans les classes à années multiples basé sur un modèle d'enquête collaborative.

Le choix des sites des études de cas sera basé sur les principales constatations et recommandations de l'évaluation externe de la Stratégie d'apprentissage professionnel en matière de différenciation pédagogique.

Réussite des élèves – Enquête collaborative pour l'apprentissage durant les années intermédiaires, mathématiques (de la 7e à la 10e année) (0,5 M\$)

Certains conseils scolaires continueront de recevoir un financement pour appuyer un projet d'enquête interpaliers visant à réunir des connaissances et des données factuelles sur les pratiques efficaces dans les classes du cycle intermédiaire.

Cet investissement aide les conseils scolaires à :

- renforcer leurs capacités pédagogiques interpaliers dans le but d'améliorer l'apprentissage des élèves et de réduire les écarts de rendement en mathématiques, conformément aux objectifs énoncés dans le PAC;

- renforcer leurs compétences en matière d'enquête collaborative et les liens entre les membres du personnel enseignant du cycle intermédiaire afin d'améliorer le rendement en mathématiques chez l'ensemble des élèves de la 7e à la 10e année;
- élaborer un modèle permettant de faire part de leurs pratiques pour renforcer la capacité des écoles, des conseils scolaires et de la province.

Le projet d'enquête sera orienté par l'un ou plusieurs des sept principes fondamentaux formulés dans *Mettre l'accent sur l'enseignement des mathématiques* (automne 2011).

Réussite des élèves – Enquête collaborative relative à l'impact pédagogique (1,7 M\$)

Les conseils scolaires recevront du financement pour appuyer l'enquête collaborative relative à l'impact pédagogique. L'objectif de cette initiative est de soutenir les conseils scolaires dans l'amélioration de l'engagement et du rendement des élèves en :

- offrant un processus de perfectionnement professionnel axé sur les besoins d'apprentissage des élèves;
- reliant les besoins en perfectionnement professionnel aux besoins d'apprentissage des élèves;
- se concentrant sur l'évaluation de l'apprentissage et la vérification de l'impact pédagogique.

L'accroissement des capacités continuera de mettre l'accent sur l'enquête collaborative dans les différents paliers ainsi que sur l'apprentissage professionnel pour les animatrices et animateurs des enquêtes collaboratives.

Un montant de 1,7 million de dollars a été alloué pour l'enquête collaborative relative à l'impact pédagogique dans tous les conseils scolaires de langue anglaise.

Sécurité dans les écoles – Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves (0,9 M\$)

L'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves (ILSE) est le fruit d'une collaboration entre les ministères de l'Éducation, des Services à l'enfance et à la jeunesse, de la Santé et des Soins de longue durée et des Affaires municipales et du Logement. Elle appuie les regroupements de conseils scolaires, d'organismes communautaires et de partenaires municipaux et du domaine de la santé pour créer et renforcer les partenariats locaux et coordonner les services afin de prévenir les comportements inappropriés ou dangereux qui pourraient mener à la suspension ou à l'expulsion des élèves et de promouvoir le bien-être de ces derniers. Les regroupements de l'ILSE en sont à la dernière année de ce projet de six ans. Le financement couvre la période d'avril jusqu'à la fin du mois d'août 2013, ce qui

permettra d'effectuer la transition vers les nouvelles collaborations de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Soutien à l'éducation en langue française (4,2 M\$ partiellement répartis par conseil scolaire dans la présente note de service)

Les conseils scolaires de langue française recevront du financement pour diverses initiatives afin d'appuyer les efforts et le rendement des élèves fréquentant leurs écoles. Voici des exemples de ces initiatives :

- la Stratégie ontarienne d'apprentissage électronique;
- le soutien aux élèves et aux écoles de langue française;
- les programmes de transition vers les études postsecondaires;
- les initiatives de la Politique d'aménagement linguistique;
- les initiatives portant sur les programmes-cadres de langue française (p. ex., mise en œuvre d'un programme-cadre de mathématiques, soutien à la politique d'évaluation des élèves).

Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, 3e année (Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances) (9,7 M\$)

Responsables en matière de santé mentale (8,6 M\$)

Un financement sera accordé aux 30 conseils scolaires qui ont déjà embauché une ou un responsable en matière de santé mentale (15 conseils scolaires pendant la première année, et 15 pendant la deuxième) pour continuer à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances et ainsi répondre aux besoins des élèves.

Les 42 conseils scolaires restants recevront également du financement pour qu'ils puissent embaucher une ou un responsable en matière de santé mentale pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances et ainsi répondre aux besoins des élèves.

Élaboration de la Stratégie (1,1 M\$)

Comme pour les 30 conseils scolaires déjà financés, les 42 conseils scolaires qui recevront pour la première fois un financement pour embaucher une ou un responsable en matière de santé mentale cette année recevront également 25 000 \$ chacun pour favoriser l'élaboration de leur stratégie.

Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordination de la liaison (6,4 M\$)

Le financement de ce programme se poursuit en 2013-2014 pour ce qui est du volet « Coordination de la liaison », qui aide à assurer l'efficacité de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires, appuie les écoles en tant que carrefours communautaires à l'échelle locale et explore des possibilités pour le partage d'installations scolaires sous-utilisées.

Utilisation communautaire des installations scolaires – Écoles prioritaires (7,5 M\$)

L'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires comprend un financement pour l'Initiative des écoles prioritaires, qui fournit un accès gratuit aux installations scolaires, en dehors des heures de classe, aux organismes sans but lucratif. Les écoles sélectionnées sont situées dans des communautés où les besoins sont importants.

SECTION 2 : ALLOCATIONS PAR PROGRAMME

Le budget de 58,72 millions de dollars alloué aux programmes est décrit ci-dessous, et les allocations accordées par conseil scolaire seront confirmées plus tard cette année.

Approvisionnement, conservation et gestion en matière d'énergie (1,5 M\$)

Ce financement aidera les conseils scolaires à respecter les exigences relatives à l'approvisionnement en énergie, à l'économie d'énergie et à la gestion de l'énergie.

De mieux en mieux – Innovation et collaboration (0,8 M\$)

Un financement sera accordé aux conseils scolaires de langue anglaise en 2013-2014 pour offrir le soutien nécessaire aux sous-populations ciblées (p. ex., les apprenantes et apprenants autochtones, les élèves inscrits à des cours appliqués) là où les données indiquent des écarts dans le rendement des élèves.

Éducation en plein air et engagement (20 M\$)

Ce financement servira à appuyer l'offre d'activités d'apprentissage en plein air pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire. Ces activités peuvent être offertes par les conseils scolaires ou d'autres organismes, comme des groupes communautaires ou sans but lucratif.

En 2013-14, ce financement devra être utilisé pour payer les coûts d'activités d'apprentissage en plein air. Voici quelques exemples :

- coûts liés à la participation à des activités d'apprentissage en plein air offertes par les conseils scolaires ou d'autres organismes, comme des groupes communautaires ou sans but lucratif;

- coûts liés à l'expertise, aux installations ou aux ressources d'organismes communautaires lors d'activités d'apprentissage en plein air;
- coûts de déplacement;
- congés de remplacement pour activités professionnelles pour le personnel enseignant.

En 2013-14, cette allocation ne peut pas être utilisée pour :

- la dotation en personnel;
- les coûts associés aux installations d'apprentissage en plein air du conseil scolaire (p. ex., réparation, équipement);
- l'élaboration ou l'achat de ressources d'apprentissage.

Engagement des élèves – Exprime-toi (1,2 M\$)

La stratégie La voix des élèves est conçue pour renforcer l'engagement des élèves dont le succès n'est pas garanti. Cette initiative aide le Ministère à en savoir plus sur la façon dont ceux-ci apprennent et ce qui les incite à s'engager dans leur communauté grâce au Conseil consultatif ministériel des élèves, aux forums régionaux des élèves (p. ex. l'initiative Les élèves en tant que chercheurs) et les projets dans le cadre de *Exprime-toi*.

Tous les conseils scolaires sont invités à encourager les élèves de la 7e à la 12e année, en particulier ceux qui n'ont pas de succès dans leurs études, à faire une demande de financement pour un projet *Exprime-toi*.

En 2013-2014, une allocation de 1,15 million de dollars sera fournie pour financer les projets approuvés en français et en anglais.

Équité et éducation inclusive – Participation des parents (0,9 M\$)

Un financement est offert afin d'appuyer sept réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive (six réseaux régionaux anglophones et un réseau provincial francophone). Un total de 875 000 \$ sera versé aux réseaux afin de leur permettre d'appuyer la mise en place efficace de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, de la Politique de participation des parents et de l'Initiative de développement du caractère. Les réseaux pourront également faire part de leurs pratiques prometteuses aux écoles et aux conseils scolaires de la province.

Initiative de mise en œuvre et de suivi pour le système (IMOSS) – Soutien au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) (4,9 M\$ en plus des 17,6 M\$ décrits plus haut)

Le financement sera alloué à l'automne 2013 en fonction des résultats des élèves aux tests de l'OQRE en 2012-2013 et servira à appuyer l'apprentissage professionnel dans les écoles élémentaires dont le rendement est faible ou moyen et à améliorer le rendement des élèves, particulièrement en littératie et en numératie.

Initiative de réengagement des élèves (12e année et plus) (1,2 M\$)

Un financement sera de nouveau attribué aux conseils scolaires de langue anglaise en 2013-2014 afin de leur permettre de communiquer avec les élèves qui ont quitté l'école alors qu'ils étaient sur le point d'obtenir leur diplôme et de leur offrir des programmes de mentorat et de suivi. Les conseils scolaires devront indiquer au Ministère le nombre d'élèves qui ont repris leurs études, le nombre de crédits que ceux-ci ont obtenu et le nombre d'entre eux qui ont obtenu leur diplôme.

Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves (5,1 M\$)

Les conseils scolaires de langue anglaise sélectionnés recevront un financement pour soutenir le renforcement des capacités dans les écoles secondaires dont le rendement est faible. L'Initiative de soutien aux écoles est une stratégie de réduction des écarts dont l'objectif est d'améliorer le rendement des élèves, d'augmenter les taux de réussite et de renforcer l'acquisition de crédits.

Le financement sert à soutenir la mise en œuvre et le suivi de l'Initiative, à accroître la capacité des directrices et directeurs d'école à titre de leaders pédagogiques et à offrir un perfectionnement professionnel en cours d'emploi aux enseignantes et enseignants.

Initiative visant la prévention des blessures aux élèves – Installations d'éducation technologique et laboratoires de sciences (2,5 M\$)

Pour faire suite aux inspections des installations d'éducation technologique et des laboratoires de sciences effectuées par le ministère du Travail entre septembre 2011 et juin 2012, le ministère de l'Éducation offrira un financement ponctuel aux conseils scolaires pour promouvoir la sécurité. Ce financement sera alloué en fonction des crédits obtenus dans les cours d'éducation technologique et de sciences au niveau secondaire en 2010-2011. Les fonds serviront à élaborer, à mettre à jour et à mettre en œuvre des plans liés à la santé et à la sécurité au sein des conseils scolaires, à réduire les risques pour la santé physique et à régler les problèmes environnementaux dans les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences.

Majeure Haute Spécialisation (MHS) (6,6 M\$)

Le financement pour les programmes de la Majeure Haute Spécialisation est offert aux conseils scolaires par l'intermédiaire des Subventions pour les besoins des élèves (environ 75 % du financement) et d'un paiement de transfert (25 % du financement). Le

financement alloué à un conseil scolaire peut changer si le nombre d'élèves inscrits et les programmes offerts diffèrent des prévisions inscrites dans la demande de MHS 2013-2014 dudit conseil.

Les fonds doivent être utilisés par les conseils scolaires pour régler les frais liés à la prestation des programmes de MHS dans les catégories de dépenses suivantes :

- certification et programmes de formation pour les élèves en MHS;
- suivi de l'achèvement de toutes les composantes de la MHS;
- achat d'équipement et de matériel consommable;
- perfectionnement professionnel du personnel enseignant.

Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (3,0 M\$)

Ce programme met à contribution, sur une base volontaire, des enseignantes et enseignants expérimentés qui font part de leurs expériences d'apprentissage en fonction des priorités du Ministère, du conseil scolaire ou de l'école. Le programme accroît les occasions pour ces enseignantes et enseignants d'étendre leurs connaissances et compétences en matière de leadership et de faire part de leurs pratiques exemplaires avec d'autres. À ce jour, environ 500 projets, auxquels plus de 2 800 enseignantes et enseignants ont participé, ont été approuvés en vue du financement.

Programme de tutorat en salle de classe (1,2 M\$)

Grâce à ce financement, les conseils scolaires peuvent embaucher et former des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire pour qu'ils offrent du tutorat à des élèves de l'élémentaire. Les tutrices et tuteurs appuient le travail des enseignantes et enseignants en salle de classe en travaillant avec les élèves pour les amener à renforcer leurs habiletés et leurs connaissances des concepts. Le financement est accordé en fonction des demandes effectuées par les conseils scolaires et sera déterminé de façon définitive plus tard cette année.

Stratégie ontarienne en matière de leadership (4,0 M\$)

La Stratégie ontarienne en matière de leadership, lancée en 2008, est conçue pour favoriser un leadership de haute qualité dans les écoles et les conseils scolaires de la province. La mise en œuvre de cette stratégie a permis aux conseils scolaires d'effectuer d'importants progrès. Tirant profit de ceux-ci, les conseils scolaires s'efforcent maintenant d'augmenter l'incidence de la Stratégie et d'évaluer les résultats en 2013-2014. Ils recevront une affectation de fonds, et le Ministère s'attend à ce qu'ils poursuivent la mise en œuvre de leur Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire. Celle-ci renforcera les initiatives des conseils scolaires en

matière de planification de la relève et de développement de talents, notamment le mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés et l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes. La Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire appuiera directement les objectifs des plans d'amélioration de l'école et du conseil scolaire en ce qui concerne le rendement des élèves et la planification stratégique du conseil scolaire.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire au sujet de ces initiatives, veuillez communiquer avec vos personnes-ressources habituelles au Ministère ou avec le bureau de la sous-ministre adjointe ou du sous-ministre adjoint ayant la responsabilité du programme en question.

Grâce à notre travail conjoint, nous avons fait de grands progrès sur les plans de l'amélioration du rendement des élèves et de l'amélioration des taux d'obtention de diplôme. Le financement continuera d'appuyer les initiatives qui visent à améliorer le rendement des élèves. Nous sommes convaincus qu'avec votre aide, nous pouvons offrir une éducation de qualité supérieure à nos élèves et les amener à réaliser leur plein potentiel.

Original signé par

Grant Clarke
Sous-ministre adjoint

Mary Jean Gallagher
Sous-ministre adjointe

Jim Grieve
Sous-ministre adjoint

Janine Griffore
Sous-ministre adjointe

Barry Pervin
Sous-ministre adjoint

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint

Pamela Skinner
Sous-ministre adjointe et
directrice générale de
l'administration

cc : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances
George Zegarac, sous-ministre de l'Éducation